

L'Action sociale

- ➔ fournit une aide financière aux personnes en difficulté;
- ➔ favorise leur retour à l'autonomie;
- ➔ aide au maintien ou à la reprise d'un emploi.

Divers moyens sont utilisés:

- le **Contrat d'aide sociale individuel (CASI)**, qui définit un projet de réinsertion;
- des places de travail à temps partiel, non rémunérées, dans des organismes à but non lucratif.

Les parents et les enfants aisés doivent participer à l'entretien de leur ascendant ou descendant bénéficiant de l'aide sociale.

L'Hospice général octroie l'aide sociale individuelle dans les centres d'action sociale.

Les chômeurs qui ont épuisé leurs droits fédéraux et cantonaux peuvent bénéficier de l'aide financière du **Service du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)**. Elle est octroyée en échange d'un travail à temps partiel appelé «contre-prestation».

Les jeunes de 18 à 25 ans qui ont besoin d'information, de conseils et de soutien peuvent s'adresser à **Infor jeunes**, service d'aide et de prévention. Il dispose d'un hébergement d'urgence et de deux appartements collectifs.

Une enquête est effectuée avant le versement d'une aide financière.

L'Aide aux requérants d'asile

- ➔ héberge et octroie une assistance financière;
- ➔ apporte un soutien social et administratif;
- ➔ dispense des modules d'initiation, des cours et formations de base;
- ➔ soutient la recherche d'emploi.

Les requérants d'asile suivent un parcours qui leur permet de progresser vers l'autonomie.

- La socialisation, phase d'accueil: initiation aux usages en vigueur en Suisse, droits et devoirs, bases de la langue française.
- L'insertion, phase d'encadrement spécifique en cas de difficulté d'acquisition de l'autonomie.
- L'autonomie sociale: les personnes gèrent leur vie quotidienne et leur budget et exercent une activité d'insertion ou un emploi.

L'encadrement social diminue au fur et à mesure que la personne devient autonome. Le type d'hébergement s'améliore.

L'Aide aux requérants d'asile est aussi chargée de l'octroi de l'aide d'urgence aux personnes déboutées ou frappées d'une non-entrée en matière (NEM).

L'Hospice général, c'est aussi

- Le **Centre d'animation pour retraités (CAD)** organise diverses activités, rompt la solitude et favorise ainsi le maintien à domicile des aînés. Le CAD stimule aussi la vie associative, encourage la solidarité et la créativité. Il aide les clubs d'aînés du canton par ses conseils et par le prêt de matériel.
- Deux maisons de vacances pour seniors, la **Nouvelle Roseraie** à Saint-Légier, copropriété avec la Ville de Genève, et le **Chalet Florimont** à Gryon. Elles proposent des séjours de détente et de post-convalescence.
- La **Maison de l'Ancre** accueille des personnes souffrant de dépendance à l'alcool en vue de leur réinsertion socioprofessionnelle. Elle dispose de 24 places dans son secteur alcoologie et de 10 appartements protégés destinés à des personnes suivies par le Département de psychiatrie des HUG.
- Un **parc immobilier** de 80 immeubles comprenant des locaux commerciaux et des logements. Le produit de cette activité permet de réduire le montant de la subvention nécessaire à l'institution.

L'Hospice général en chiffres



Au 1er janvier 2009

Nombre de personnes aidées
par l'Action sociale: **16'178 (-559*)**

Nombre de personnes aidées par
l'Aide aux requérants d'asile: **4'327 (+186*)**

Parmi elles, nombre de personnes déboutées ou
frappées d'une non-entrée en matière (NEM):
430 (+348*)

Nombre de collaborateurs: **911**
Nombre de postes à temps plein: **732**

*Par rapport au 1er janvier 2008

Hospice général

Cours de Rive 12
1204 Genève
contact@hospicegeneral.ch

Réception : 8h-12h30 et 13h30-17h30
(sauf vendredi 17h)
Tél. 022 420 52 00

www.hospicegeneral.ch

L'Hospice général en bref

Depuis 1535, l'Hospice général est au service
des plus démunis. Le canton de Genève lui
confie aujourd'hui deux activités principales:

- ➔ L'accompagnement social et l'aide financière
aux personnes sans ressources suffisantes
- ➔ L'aide aux requérants d'asile